

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 8 septembre 2015– Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. BRACCO Vincent	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme COROMPT Thérèse	Députée du Conseil Régional
Mme DE LESTRADE Christine	Députée de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la commune de Condrieu
Mme JURY Christiane	Députée du Département du Rhône
M. LARGERON Patrick	Délégué de la ville d'Annonay
Mme MONCHOVET Michèle	Députée de la commune de Bourg Argental
Mme PEREZ Michèle	Députée de la commune de Roisey - Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
M. SCHMELZLE Pierre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la commune de Sainte Croix en Jarez

Etaient excusés :

M. BASTIEN Michel	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme BERGER Corinne	Députée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Députée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Députée de la commune de Chuyer
M. LONGEON Olivier	Délégué du Conseil Régional
Mme MICHAUD FARIGOULE Christiane	Députée du Conseil Régional
M. REYNAUD Hervé	Délégué du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint Etienne Métropole

Ont donné pouvoir :

Mme FOREST Nicole	A Michèle PEREZ
M. SOUTRENON Bernard	A Michèle MONCHOVET
M. ZILLIOX Charles	A Christine DE LESTRADE

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Président de l'association des Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Melle Peggy LE NIZERHY	Directrice Adjointe du Parc

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 8 SEPTEMBRE 2015

Michèle Perez accueille les membres du Bureau à Maison du Parc à Pélussin et notamment Valérie Peysselon et Christiane Jury représentant respectivement les Départements de la Loire et du Rhône.

Patrick LARGERON exerce les fonctions de secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DU 1^{ER} JUILLET 2015.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - COMPTE RENDUS DES GROUPES DE TRAVAIL ET DES COMITÉS DE PILOTAGE.

Sandrine Gardet fait la synthèse des réunions qui se sont déroulées :

- **Comité de pilotage PAEN du 17 juillet 2015**: le Périmètre d'Aménagement des Espaces Naturels et Agricoles (PAEN) de la Vallée du Gier pilatoise a été mis en place en 2011 sur une surface de 3 100 hectares. Un plan d'actions accompagnait ce dispositif animé par le Parc du Pilat à la demande du Département de la Loire compétent en la matière. Ce plan d'action est en cours d'évaluation. Il ressort que ce premier plan d'actions était trop vaste et sans financement fléché. Il avait été conçu comme une boîte à outils. Par ailleurs, plus largement sur la mise en œuvre du dispositif, il apparaît que l'information des propriétaires aurait pu être plus poussée en allant au delà de l'enquête publique.
- **Comité de pilotage Agriculture durable du 23 juillet 2015** : lors de ce comité de pilotage, un bilan du PAEC (Programme Agroenvironnemental et climatique) « enjeu biodiversité » a été réalisé. 22 exploitations situées en Natura 2000 ont bénéficié d'un diagnostic du Parc du Pilat en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Loire et l'ADDEAR.
Concernant le PAEC enjeu « eau », il a été acté que le Parc n'en porterait pas, étant donné que d'autres structures sont compétentes dans ce domaine (contrats de rivière portés par SEM et le SICALA).
Une discussion sur une enquête foncière pour identifier les terrains vacants a eu lieu. Le COPIL propose qu'une enquête soit réalisée auprès des communes et auprès des agriculteurs pour recenser leurs besoins de surface, les terrains qui leur semblent intéressants. Le but est d'identifier les secteurs où il y a le plus de demandes et où celles-ci semblent opportunes.
La question de l'érosion des sols en coteaux viticoles a été abordée. Un échange avec les représentants des syndicats viticoles (Cote-Rôtie, Condrieu, St Joseph) et de l'Association Technique des Cotes du Rhône, la Chambre d'agriculture du Rhône, la Communauté de communes de la Région de Condrieu et le Parc naturel régional du Pilat a permis de convenir d'un travail à réaliser sur l'érosion des sols en zone de coteaux.
- **Comité de pilotage Corridors biologiques du 23 juin 2015** : un contrat corridors biologiques a été signé avec la Région Rhône Alpes pour la période 2014-2018. Il comporte 30 actions portées par le Parc ou d'autres maîtres d'ouvrage. 14 actions sont d'ores et déjà engagées et le protocole d'évaluation scientifique et technique a été validé.

3 – AIDE A LA RECONQUETE : CONVERSION D'UNE FRICHE EN PRAIRIE NATURELLE PATUREE (GAEC FAYOLLE).

Le territoire du Parc naturel régional du Pilat est marqué par des pressions d'occupation contradictoires:

- la forte extension de l'urbanisation liée à la proximité des villes périphériques et aux désirs tendanciels de vivre à la campagne, grignote inexorablement les terres agricoles à bon potentiel agronomique,
- la progression des friches et des boisements, sur les zones à potentiel agricole plus faible, abandonnées par l'agriculture.

Ces phénomènes menacent la viabilité et la transmissibilité des exploitations agricoles du territoire en réduisant l'espace productif et en compliquant la tâche des agriculteurs (voisinage plus difficile, réglementation de plus en plus contraignante, etc.) La qualité du territoire du Parc repose sur l'équilibre de l'occupation de l'espace entre zones ouvertes, zones boisées et zones d'urbanisation et d'équipement.

Dans la concurrence pour l'accès au foncier, l'agriculture est en position de faiblesse sur le plan économique. Pourtant, les besoins de surface pour les exploitations agricoles restent présents et importants.

La consolidation de l'espace agricole passe par la reconquête de certains espaces en friche ou boisés dont l'intérêt environnemental ou économique serait amélioré par une utilisation agricole.

Le présent projet est localisé au lieu dit Soulage sur la commune de La Valla-en-Gier.

Il est porté par le GAEC Fayolle, dont le siège d'exploitation est situé à Saint-Chamond, afin :

- d'exploiter une parcelle attenante à des parcs existants,
- d'améliorer l'autonomie fourragère,
- d'aménager un accès à l'eau.

L'exploitation s'étend sur une surface agricole utile de 75 hectares (céréales – maïs ensilage – prairies temporaires – prairies permanentes). Le GAEC est propriétaire d'un troupeau de 60 vaches laitières, 51 génisses et 20 veaux gras. 426 000 litres de lait sont produit et livré à Sodiaal et 7500 litres de lait cru sont vendus aux particuliers en tournée. Les veaux sont vendus en coopérative.

L'objectif de ce chantier est de reconquérir de la surface fourragère sur une friche inexploitée depuis plusieurs années.

La parcelle permettra de faire pâturer un lot de génisses qui pâturent sur le secteur du mois d'avril au mois de décembre. Un accès au cours d'eau est possible depuis cette parcelle et permettra d'abreuver le troupeau. La bande boisée en bordure de cours d'eau sera conservée.

L'opération concerne une parcelle pour une surface totale d'environ 0,6 ha. Les travaux concernés par ce dossier seront les suivants :

1. broyage de la végétation (genets, ronciers, arbustes),
2. achat du matériel de clôture (électrique).

L'installation de la clôture sera réalisée par l'agriculteur afin de recouper le parc adossé et faciliter le pâturage. Ces frais ne sont donc pas pris en charge par ce dossier.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 2 510€ HT et seraient financés comme suit :

- Région Rhône Alpes (PSADER Pilat) : 753€,
- Autofinancement : 1 757€

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'accompagnement du projet présenté dans le cadre du PSADER Pilat.

4 – AVENANT 2015 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION RHONE-ALPES DE PROTECTION DE LA NATURE – LOIRE (FRAPNA LOIRE).

L'avenant annuel proposé est lié à la convention de partenariat signée le 9 décembre 2013, entre les FRAPNA Loire et Rhône et le Parc naturel régional du Pilat.

L'avenant proposé pour 2015 ne concerne toutefois que les relations partenariales et financières entre la FRAPNA Loire et le Parc.

La FRAPNA Loire souhaite que son engagement sur le territoire du Parc soit traduit de manière financière. Aussi il en résulte le tableau suivant récapitulant le coût de chacune des actions. Le Parc participe financièrement à hauteur de 19 % du programme d'actions dont le montant total s'élève à 35 525 €.

Intitulé de l'action menée par la Frapna Loire sur le territoire du Parc en 2015	Coût (€) de l'action menée par la Frapna Loire sur le territoire du Parc en 2015	Plan de financement		
		FRAPNA	Parc du Pilat	Autres financeurs
Participation à la mise en œuvre charte PNR (participation aux comités de pilotage, voire groupes de travail)	6 300	6 300		
A1. Suivi prairies naturelles	6 825		6 825	
A2. Corridors noirs (sensibilisation des communes, y compris celles du Rhône, à la réduction de la pollution lumineuse)	3 675	1 000		2 675
A3. Signalisation de pollutions autres (dont 2 000 € guide)	5 150	1 000		4 150
A4. Zéro pesticide (sensibilisation des communes à la démarche)	5 250	1 100		4 150
A5. Territoire à énergie positive (participation aux groupes de travail)	1 575	1 575		
A6. Programme d'actions conjointes (dont 1 500 € stagiaire master 2)	6 750	6 750		
Total en euro	35 525 €	17 725 €	6 825 €	10 975 €
Et en pourcentage	100 %	50 %	19 %	31 %

La participation financière du Parc est liée à la prestation de suivi des prairies naturelles que le Parc a confiée à la FRAPNA pour une réalisation en 2015, prestation qui concourt à l'alimentation de l'observatoire de la biodiversité du Pilat.

S'agissant de l'action A6 intitulé « programme d'actions conjointes », la FRAPNA Loire propose d'expérimenter sur le Parc naturel régional du Pilat une méthode d'analyse de la prise en compte de l'environnement par un Parc naturel régional en vue d'élaborer des pistes d'amélioration de cette prise en compte et de faciliter la coopération entre la FRAPNA et le Parc.

La FRAPNA a élaboré en 2007 un guide comprenant 88 propositions d'actions thématiques adaptées au contexte régional. L'analyse viserait à voir dans quelle mesure ces propositions se retrouvent dans les actions menées ou en projet sur le territoire du Parc naturel régional du Pilat.

Compte tenu de la charge de travail de l'équipe en cette fin d'année 2015 il est proposé de ne pas donner suite à cette démarche.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à la proposition de la Frapna concernant l'action A6 « Programme d'actions conjointes » et autorise la Présidente à signer l'avenant pour la mise en œuvre des autres actions.

5 – PARTICIPATION DU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT AU PROJET DE RECHERCHE PARTICIPATIVE SUR L'AGRO-ÉCOLOGIE CONDUIT PAR L'INSTITUT SUPERIEUR D'AGRICULTURE DE RHONE-ALPES (ISARA) : TERRAE (PHASE 2).

L'Institut supérieur d'agriculture de Rhône-Alpes (ISARA) sollicite le Parc naturel régional du Pilat pour participer à la réponse à un appel à projet de la Fondation de France. Il s'agit de présenter un projet sur l'agro-écologie dans la suite du projet TERRAE dans lequel, aux côtés de deux autres territoires - le Roannais et la Boucle du Rhône en Dauphiné - le Pilat était partie prenante sur la période 2013-2015.

Le projet TERRAE est un dispositif expérimental de recherche participative dont l'objectif est d'étudier et d'accompagner la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires territorialisés et durables. L'idée n'est pas d'appréhender l'agro-écologie que du seul point de vue agricole-agricole mais de considérer ce sujet « de la fourche à la fourchette ». TERRAE présente ainsi l'intérêt de dépasser des cloisonnements entre l'amont et l'aval des filières, entre acteurs des filières et acteurs des territoires, entre les chercheurs et les acteurs professionnels, entre disciplines des sciences sociales et des sciences biotechniques.

Via des enquêtes et des ateliers participatifs, la première phase du projet (2013-2015) a permis de consolider un réseau d'acteurs et de chercheurs dans trois territoires rhônalpins contrastés, de répertorier les initiatives agroécologiques, et d'identifier des leviers d'action concrets pour la transition agroécologique déclinée au sein des exploitations, de collectifs réunissant acteurs professionnels et représentants de la société civile, et de certaines filières.

Cette première phase du projet a permis de faire émerger deux partenariats de recherche-action autour d'expérimentations concrètes sur la conservation des sols avec la Boucle du Rhône en Dauphiné et sur le développement de système alimentaires se situant entre circuit-court et circuit-long sur le Roannais.

Sur le Pilat, le projet a démontré que le développement de l'agro-écologie reposait beaucoup sur le travail d'animation du Parc, sans doute un peu trop. Plusieurs expérimentations existent déjà notamment avec les viticulteurs dans le cadre du programme Leader ou au travers du projet sur les milieux ouverts herbacés menés dans le cadre du réseau des Parcs du Massif central.

La deuxième phase du projet TERRAE (2016-2018), à laquelle l'ISARA convie de nouveau notre territoire, a pour objectifs :

1. de créer des liens entre les diverses initiatives agroécologiques répertoriées sur les territoires et de s'interroger sur les enjeux d'une gouvernance territoriale de la transition agroécologique ;
2. d'expérimenter des transitions agroécologiques au travers des deux partenariats de recherche action mis en place, et d'évaluer les performances agronomiques, économiques et environnementales des systèmes mis en place (systèmes de cultures ou systèmes alimentaires) ;

3. d'évaluer la pertinence de ces initiatives agroécologiques par rapport aux besoins des habitants du territoire ;
4. et enfin de diffuser les acquis de ce projet dans les territoires et dans la communauté scientifique.

L'objectif n°2 ne concernera pas directement le territoire du Pilat.

Concrètement pour le Pilat, dans le cadre de cette deuxième phase du projet TERRAE, l'ISARA mettra, en 2016 à la disposition du Parc, un groupe d'étudiants pour la réalisation d'une étude sur les dynamiques agroécologiques du territoire afin notamment de connaître quels sont les acteurs influents de cette dynamique et d'identifier la manière dont les initiatives agroécologiques interagissent entre elles. Il s'agira donc pour le Parc d'identifier les acteurs avec lesquels compter pour accroître le développement de l'agroécologie sur le territoire, pour améliorer l'effet d'entraînement vers un territoire d'agroécologie.

Un deuxième groupe d'étudiants effectuera en 2016 le recensement des initiatives agroécologiques spécifiques au domaine de la viticulture, nous permettant ainsi d'avancer plus rapidement dans l'action entreprise depuis quelques années sur le thème Viticulture, Biodiversité et Paysage.

En 2018, un troisième groupe d'étudiants s'intéressera à la manière dont les démarches agroécologiques sont perçues par les habitants. Il s'agira de questionner leur perception des initiatives agroécologiques par rapport à leurs pratiques de consommation, à leurs modes de vie et à leurs engagements en tant qu'acteurs citoyens de la société.

Des réunions d'échanges et des livrables sont prévus pour diffuser les pratiques agroécologiques en 2018 sur le territoire du Parc.

Un groupe de travail émanant du Comité de pilotage agriculture durable devra être mis en place pour suivre ce travail, ce qui se fera spécifiquement sur le Pilat mais également dans les deux autres territoires de projet.

D'un point de vue financier, le coût de la partie du projet sous la maîtrise d'ouvrage du Parc s'élèverait à 21 271 € sur 3 ans.

Le Parc solliciterait alors une subvention totale de 10 636 € auprès de la Fondation de France et une subvention totale de 5 950 € auprès de la Région dans le cadre du PSADER, le reste serait autofinancé (il s'agit majoritairement de la valorisation du temps de travail des salariés du Parc).

Budget prévisionnel (chiffres arrondis):

	2016	2017	2018	Total
Autofinancement PNR Pilat	1 609€	1 279 €	1 797 €	4 686 €
Région Rhône-Alpes (PSADER)	2 000 €	1 000 €	2 950€	5 950 €
Fondation de France	3 609€	2 279 €	4 747 €	10 636€
Totaux	7219€	4559 €	9494 €	21 271€

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et donne délégation à la Présidente pour signer tout document et demande de subvention permettant la mise en œuvre de ce projet.

6 – PARTICIPATION DU PARC DU PILAT A L'EXPERIMENTATION DU PREMIER DEMONSTRATEUR "SMART GRID" EN MILIEU RURAL (PROJET DENOMME "SMAP" POUR "SMART GRID PARC DU PILAT") EN PARTENARIAT AVEC ERDF ET RHONALPENERGIE ENVIRONNEMENT.

ERDF et RhonAlpEnergie Environnement sollicitent le Parc naturel régional du Pilat pour participer à un appel à projet régional pilote (innovations et énergies) afin de soutenir la mise en œuvre du premier démonstrateur de "réseau intelligent smart grid" dans les Parcs naturels, et plus largement en milieu rural en France.

Le démonstrateur SMAP est un projet qui vise à étudier des solutions innovantes en matière de gestion des réseaux électriques en milieu rural, en vue de permettre un meilleur développement des installations de production d'électricité photovoltaïque et une meilleure maîtrise des consommations d'électricité.

Ce projet associe de nombreux partenaires dont Hespul, la SAS de la Centrale villageoise de la Région de Condrieu, le SYDER et la commune des Haies.

L'opérateur public de réseau, ERDF régional, est partenaire du projet des Centrales Villageoises depuis son début en 2011. Le retour d'expérience de ce projet a bien confirmé qu'à partir d'un certain seuil d'intégration d'énergies renouvelables, il est nécessaire d'envisager des renforcements de réseaux électriques dont les coûts financiers peuvent mettre en difficulté la rentabilité du projet et la dynamique citoyenne créée.

Ainsi a émergé un projet de démonstrateur adossé à un site pilote. La Centrale Villageoise du Pilat étant la première en fonctionnement avec un an de suivi des productions, elle semblait la plus propice à une expérimentation grandeur nature, objet d'un dossier collectif en "consortium de partenaires" et éligible aux appels à projets régionaux et européens (FEDER).

L'enjeu du démonstrateur est de rechercher l'optimisation du développement des énergies renouvelables dans les réseaux électriques basse tension des zones rurales en limitant les impacts sur les réseaux grâce :

- au développement d'outils nouveaux pour l'amélioration de l'adéquation entre flux de consommations locales et productions électriques locales ; pour se faire, il est nécessaire de disposer d'une meilleure connaissance des productions et des besoins grâce à de nouveaux outils (Linky et modules de suivi de la production énergétique),
- au développement des solutions locales pour des réseaux intelligents capables de répartir les électrons vers les sites qui en ont besoin et en testant l'impact des petits stockages locaux (batteries de voiture, vélo électriques...),
- à la sensibilisation des citoyens à la maîtrise de l'énergie et l'accompagnement aux changements de comportements.

Les expérimentations menées et résultats obtenus auront une influence sur la méthodologie d'industrialisation des Smart Grids prévue par ERDF.

Le projet comprend des dépenses :

- d'investissement des partenaires (équipements LINKY, équipements de poste de distribution, d'interface "confidentielle" pour les clients, de suivi des tensions du réseau, équipement en mobilité électrique pour tester leur capacité comme outil de stockage temporaire...),
- de fonctionnement avec des prestations externes (documents de communication, animations auprès des habitants associés à l'expérimentation, auprès des partenaires du projet et lien au territoire),
- de personnel des partenaires pour suivre et animer en direct le démonstrateur.

Le Parc du Pilat est sollicité pour animer la coordination locale et la communication. Il engagerait des dépenses à hauteur de 50 095€TTC dont 15 019€ correspondant à la valorisation du temps de la chargée de

mission Energie/Climat. Les dépenses externes (prestations et renfort par un chargé de mission en CDD) seraient entièrement prises en charges par l'aide FEDER, grâce à l'équilibre global du dossier déposé, pour un montant d'aide de 35 076€.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement,
- donne délégation à la Présidente pour signer tout document et demande de subvention permettant la mise en œuvre de ce projet.

Vincent Bracco explique que la loi prévoit qu'il est nécessaire d'injecter plus d'énergie renouvelable dans les réseaux. Or, le métier d'ERDF était d'alimenter les consommateurs avec des tuyaux toujours plus petits en partant d'importante zone de production d'énergie. Aujourd'hui avec la multiplicité des lieux de production, ERDF doit gérer un réseau plus vaste et avec des électrons qui circulent dans les deux sens, dans la mesure où nous n'avons pas encore de système suffisamment efficace pour stocker l'électricité. C'est un changement de métier et une course contre la montre. En milieu urbain, le foisonnement de consommateurs fait qu'ils sont capables d'absorber le pic de production d'énergie renouvelable, ce qui n'est pas le cas en milieu rural. Depuis le départ du projet, ERDF était intéressé pour travailler sur la centrale villageoise pour faire le test d'un réseau intelligent (Smart grid) en milieu rural qui permet de mieux gérer la circulation des électrons entre lieux de production et lieux de consommation. ERDF va devoir changer tous ses postes de transformation à terme pour les rendre intelligents.

Christiane Jury s'interroge sur le fait de financer une entreprise privée. Elle indique également qu'il serait nécessaire d'informer officiellement la Communauté de communes de la région de Condrieu de ce projet, étant observé que cette dernière est impliquée dans le projet de Centrale villageoise photovoltaïque.

Vincent Bracco rappelle qu'ERDF est une entreprise publique, monopole d'Etat comme RTE.

Il précise qu'au niveau de la centrale villageoise la production est au dessus des prévisions, c'est une très bonne année. Le calcul de l'estimation de départ avait été très bien fait, mais le climat très ensoleillé de l'été 2015 y est pour beaucoup.

7 – APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME DE LA MAISON DE L'EAU :

Le Parc du Pilat est propriétaire du bâtiment dénommé Maison de l'Eau situé sur la commune de Marlhès. Ce bâtiment est mis à disposition du CPIE des Monts du Pilat par convention renouvelée en avril 2015.

Le bâtiment d'une surface de 886 m² environ comprend :

- des bureaux,
- un réfectoire, une cuisine et des chambres permettant d'accueillir 63 personnes,
- des locaux permettant la réalisation des animations pédagogiques (salles de réunion et d'activités, laboratoire, bibliothèque).

Au bâtiment, s'ajoutent 68m² de surfaces secondaires (garage, cave, chaufferie,...), 180 m² d'espaces de stationnement non couverts et des terrains attenants.

Il s'agit d'un établissement recevant du public de 4^{ème} catégorie.

Conformément aux dispositions de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par ordonnance, le CPIE des Monts du

Pilat, par délégation du Parc du Pilat, s'est engagé à déposer, en mairie de Marlhès, un Agenda d'Accessibilité Programmé avant le 27 septembre 2015. Pour se faire, le CPIE des Monts du Pilat s'est inscrit dans la démarche proposée par Loire Destination Groupe.

Dans le cadre de cette démarche, un diagnostic et des préconisations de travaux ont été réalisés par un architecte.

Les travaux à réaliser pour assurer la mise en accessibilité du bâtiment sont les suivants :

- création d'une place de stationnement réservée,
- réalisation d'une rampe d'accès,
- mise en accessibilité des escaliers (*contraster les contres marches et les nez de marche, mettre en place des bandes podotactiles et des mains courantes*),
- aménager deux chambres accessibles (avec sanitaires et douche commun) au rez-de-chaussée du bâtiment,
- mettre en place les équipements nécessaires pour rendre accessible un sanitaire existant.

Le budget prévisionnel de ces travaux a été estimé à 101 390€ HT.

Conformément à la réglementation en vigueur les travaux seront à réalisés dans un délai de 3 ans.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide l'agenda d'accessibilité programmée pour la Maison de l'Eau et autorise la Présidente à signer tout document à intervenir.

Michèle Perez propose qu'un groupe de travail spécifique associant membres du Bureau et représentants du CPIE soit crée pour statuer sur le devenir du bâtiment compte tenu des travaux importants qui seront à réaliser dans les années à venir (mise en accessibilité mais également charpente...) et au regard du Diagnostic Local d'Accompagnement du CPIE actuellement en cours.

8 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PARC AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX D'Auvergne RHONE-ALPES :

Le Conseil syndical du Parc dans sa séance du 24 juin 2015 a validé le principe d'une adhésion du Parc naturel régional du Pilat à l'Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne Rhône Alpes et acté le fait que cette dernière pouvait avoir pour siège social la Maison du Parc à Pélussin.

Il est précisé que l'objet de cette association est d'être un interlocuteur pivot entre l'ensemble des Parcs naturels régionaux et un interlocuteur relais, mais non exclusif, entre les Parcs naturels régionaux et les Conseils régionaux ou les autres instances de niveau régional (Services de l'Etat en région, autres têtes de réseau régional ...) pour :

- favoriser les réflexions collectives et prospectives s'agissant du développement durable des territoires ruraux et périurbains,
- mettre en commun, voire mutualiser, des moyens, savoir-faire et expertises (via notamment les conseils scientifiques de chaque PNR),
- mener des actions collectives, si possible innovantes (impliquant une majorité de membres actifs) qui concourent au développement régional,
- contribuer à la diffusion et au transfert des expérimentations ou innovations conduites dans les Parcs naturels régionaux sur l'ensemble de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes,
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques régionales et faciliter la prise en compte des projets des Parcs naturels régionaux dans ces politiques,

- susciter et faciliter les démarches de coopération impliquant les Parcs naturels régionaux au sein de la région Auvergne Rhône-Alpes ou avec ses territoires limitrophes.

En prévision de l'assemblée générale constitutive de l'association qui se tiendra le 12 octobre prochain dans les locaux de la Région Rhône-Alpes, il est proposé au Bureau du Parc de donner un avis sur les statuts, en annexe à la présente note, qui seront discutés puis adoptés à cette occasion.

Il est précisé que le montant de cotisation pour l'année 2015 devrait être fixé à 0 €. Par contre, il pourrait être prévu que les frais de création de l'association (achat des registres, coût de la déclaration au Journal Officiel...) estimés à 100 € soient supportés par la structure qui héberge le siège de l'association.

Il est également proposé de désigner les représentants du Parc naturel régional du Pilat au sein de cette association. Les statuts prévoient que chaque membre actif soit représenté par trois élus :

- le ou la président(e) du Parc,
- un représentant,
- un suppléant.

Il est également prévu que chaque membre actif désigne au sein de ces trois personnes, une personne pour le représenter au Conseil d'administration de l'association et ce pendant une durée de 2 ans, éventuellement renouvelable.

Il est proposé que Michèle PEREZ, Présidente, représente le Parc naturel régional du Pilat au Conseil d'administration.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Nicole FOREST en qualité de titulaire et Thérèse COROMPT en qualité de suppléante, pour représenter le Parc du Pilat au sein de l'association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne Rhône Alpes.

9 – QUESTIONS DIVERSES :

- Point d'information sur le Système d'Information Géographique du Parc :

Le SIEL (Syndicat intercommunal d'énergie de la Loire) a mis en place un web Sig (Système d'information géographique accessible via internet) à l'échelle de la Loire. Le Parc du Pilat a été associé à sa mise en place au niveau technique mais sans que le SIEL accepte une mutualisation avec le WEB SIG pré-existant au niveau du Parc (géré en mutualisation avec la Région Rhône-Alpes et d'autres Parcs naturels régionaux).

L'outil Parc s'appelle SIT, il a déjà été utilisé pour construire le Plan de Parc lors de la révision de la Charte. Il est utilisé par le site Pilat Patrimoines pour la localisation géographique des éléments patrimoniaux naturels, culturels ou paysagers. C'est également l'outil informatique utilisé actuellement pour le diagnostic chemins auquel les communes ont contribué. Il permet aux communes ou intercommunalités du Pilat Rhodanien et de la Région de Condrieu d'avoir accès aux données de leur PLU et aux autres communes et intercommunalités d'avoir accès à leurs données cadastrales.

Le service proposé par le Parc (gratuitement, le seul coût qui pourrait être répercuté serait l'ajout d'une connexion vers un logiciel d'instruction du droit du sol principalement pour les communautés de communes) et celui proposé par le SIEL (payant) sont basés sur la même technologie informatique (Aigle de Business géographique). Le Parc n'ayant pas les mêmes ressources humaines que le SIEL (car le Parc ne fait pas payer ses services), il ne pourra pas forcément répondre aux demandes d'évolution ou de modification des communes dans le même délai que le SIEL mais il pourrait le faire dans le cadre par exemple d'une

mutualisation de moyens avec les communautés de communes (notamment celle de la région de Condrieu qui dispose d'un informaticien dans son équipe technique)

Le service proposé par le SIEL ou par le Parc permettent tous deux un accès individualisé et sécurisé aux données en fonction des droits des utilisateurs, la possibilité d'une application de superposition et de consultation des données d'urbanisme sous réserve que les POS ou PLU ait été digitalisé/numérisé (dans le cas contraire on peut envisager en lien avec le SCot Sud Loire par exemple (ce que l'on a fait avec le Scot des Rives du Rhône dans le cadre d'un groupement de commande) de faire réaliser cette numérisation dans le cadre d'un financement à trouver auprès de la Région par exemple.

Le SIEL comme le Parc propose une mise à jour annuelle des données cadastrales.

Une convention est en projet avec le SIEL pour avoir accès aux données des réseaux secs. Pour les réseaux humides, si les données sont en possession des communautés de communes, elles peuvent être intégrées dans la base de données du Parc et utilisable via le WEB SIG proposé par le Parc.

Les membres du Bureau souhaitent que les codes d'accès au WEB SIG du Parc soient de nouveau envoyés aux communes.

- **Point sur les délégations des Vice-présidents :**

Michèle Perez informe le Bureau qu'elle ne souhaite pas pourvoir pour l'instant le 7^{ème} poste de vice-président laissé vacant par le départ de Solange Berlier suite aux élections départementales. Elle indique qu'elle souhaite confier à Nicole Forest la délégation en matière de Protection et gestion des milieux naturels en plus de sa délégation actuelle et à Jean-Christophe Valluy la délégation en matière de valorisation des patrimoines bâtis culturels, en plus également de sa délégation actuelle. Tous deux ont accepté.

Elle indique que suite à la loi NOTRe, les fonctions de délégués dans les syndicats mixtes seraient désormais exercées à titre bénévole. La question de l'entrée en vigueur de cette disposition est encore en suspens.

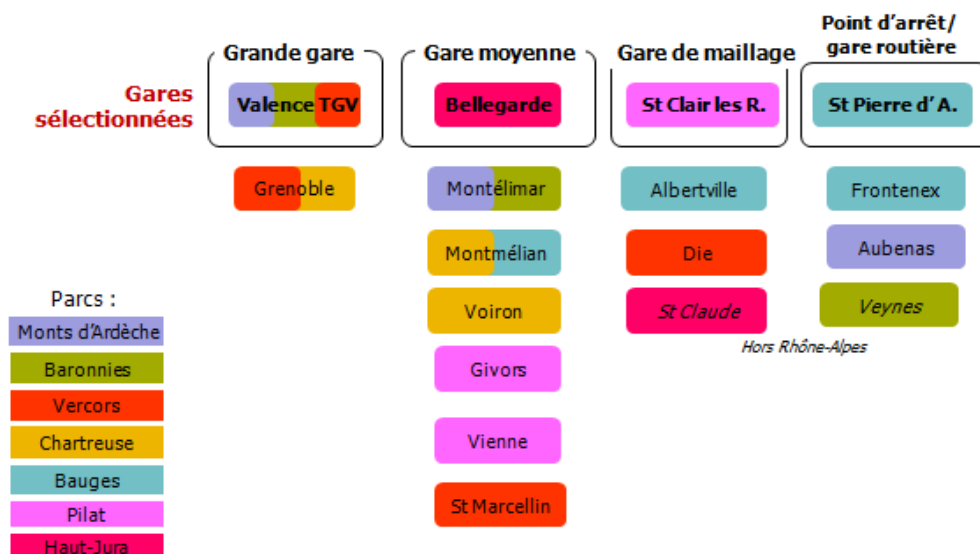
Par ailleurs, la disposition visant à supprimer la possibilité pour un des membres d'un syndicat mixte de désigner une personne n'ayant pas le statut d'élus pour le représenter n'entrera en vigueur qu'aux prochaines élections municipales.

- **« Les Gares : sites stratégiques pour les Parcs naturels régionaux de Rhône Alpes » : point d'avancement du projet et sélection des gares :**

Trois réunions du comité technique regroupant les Parcs concernés et la Région Rhône Alpes ont permis de :

- choisir quatre gares sur lesquelles des actions seront proposées pour 2016,
- réaliser un Benchmark d'actions variées principalement autour des gares,
- préparer les comités locaux qui valideront une action par gare et un mode opératoire partagé.

Liste des gares retenues :



Le choix de la gare de Bellegarde est encore en cours de discussion sur le territoire du Parc de Chartreuse. Les gares de Voreppe ou Voiron pourraient finalement être sélectionnées à sa place.

Concernant la gare de Saint Clair les Roches, les actions identifiées sont les suivantes :

- Informer sur les services présents en gare (covoiturage, desserte transports en commun, ...),
- Améliorer l'utilisation des places covoiturage avec badge,
- Développer un point stop,
- Structurer l'information touristique,
- Valoriser la gare comme porte d'entrée de ViaRhôna (service, événementiel) et base de loisirs des Roches,
- Développer l'autopartage entre particuliers,
- Développer le rabattement en transports en commun depuis le Parc.

Une discussion a eu lieu entre élus et techniciens du territoire (Pierre Schmelzle, M. Poncin, adjoint à Saint Clair, Pierre-Yves Duc de la Communauté de Communes du pays Roussillonnais, Vincent Bracco, adjoint à Condrieu, Axel Martiche) concerné par la gare.

Ils ont opéré un classement entre les actions comme suit :

- Améliorer l'utilisation des places covoiturage avec badge (4 voix),
- Valoriser la gare comme porte d'entrée de ViaRhôna (service, événementiel) et base de loisirs des Roches (3 voix),
- Développer le rabattement en transports en commun depuis le Parc (3 voix),
- Informer sur les services présents en gare (covoiturage, desserte transports en commun, ...) (3 voix),
- Développer l'autopartage entre particuliers (1 voix),
- Structurer l'info touristique (1 voix).

L'objectif est de ne retenir que trois actions.

Le jeudi 22 octobre prochain à 18h30, un comité local devrait se réunir.

Seraient invités : la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, Communauté de Communes de la Région de Condrieu, la Région Rhône Alpes, la SNCF, le Parc du Pilat, le Département de l'Isère, la Maison

du Tourisme, les communes des Roches et de Saint Clair, les représentants des usagers via le Comité de ligne.

L'objectif sera de choisir une action et un mode opératoire, avec l'accompagnement du bureau d'étude INDDIGO missionné sur ce projet.

Sur cette base, un second dossier de financement devait être déposé auprès de la Région Rhône Alpes au titre de la phase 2 de l'appel à projet. Or, les services régionaux viennent de nous informer qu'il n'y aurait pas de phase 2, l'intégralité du financement de la mobilité basculant sur les crédits FEDER.

Les membres du Bureau souhaitent que le travail se poursuive quand même, certaines actions ne nécessitant pas de financement particulier. Ils retiennent en priorité les 3 actions suivantes :

- Améliorer l'utilisation des places covoiturage avec badge,
- Valoriser la gare comme porte d'entrée de ViaRhôna (service, événementiel) et base de loisirs des Roches,
- Développer le rabattement en transports en commun depuis le Parc.

Ils souhaitent que la réunion du comité local ait bien lieu comme prévu.

- **Note d'information sur les bâtiments et terrains appartenant au syndicat mixte du Parc du Pilat :**

De sa création à la fin des années 90, le syndicat mixte avait une politique de bâtisseur. Il a porté de nombreux projets visant à mailler le territoire en structures d'accueil des publics (gîtes d'étape, gîtes de groupe) et en équipements (rivière artificielle à Saint Pierre de Bœuf,).

Aujourd'hui, le paysage institutionnel a changé et le Parc est d'avantage dans un rôle d'accompagnement faisant bénéficier les porteurs de projet de son ingénierie.

La plupart des bâtiments et équipements a été rétrocédé aux communes ou communautés de communes.

Aujourd'hui le syndicat mixte reste propriétaire des biens suivants :

- la **Maison du Parc**, siège du syndicat. Achetée en 1977, ce bâtiment patrimonial, ancien moulinage de soie, a fait l'objet de récents travaux de valorisation et d'extension qui se sont achevés en octobre 2014.
Le bâtiment principal abrite, au rez-de-chaussée, l'espace de découverte du Pilat, lieu mutualisé avec l'office de tourisme du Pilat Rhodanien, et à l'étage le Centre de Ressources sur l'Habitat durable.
Dans les étages, se trouvent des bureaux administratifs et salles de réunions pour les agents du Parc du Pilat et de la Maison du Tourisme.
Un bâtiment secondaire situé sur la même parcelle héberge l'atelier d'une des deux équipes d'entretien de la nature et les bureaux de structures partenaires : IPAMAC et Conservatoire botanique national du Massif central (antenne Rhône Alpes). Ce bâtiment devra faire l'objet de travaux à court terme afin d'améliorer sa performance thermique (changement des huisseries notamment).
- **L'ermitage de la chartreuse de Sainte Croix en Jarez**. Depuis 1989, le Parc a œuvré à restituer l'esprit « historique » de cette ancienne cellule de Chartreux. Il a ainsi effacé les traces de l'occupation civile et restauré le bâtiment. Au-delà de la démolition des cloisonnements intérieurs, de la réfection des sols et de la restauration des portes extérieures, le Parc a reconstruit à l'identique le

promenoir, une des pièces de la cellule permettant de réaliser un peu d'exercice, tant physique que spirituel, qui avait été écroulé.

L'ensemble des travaux menés a permis, depuis 1992, de proposer à la visite (conduite par Saint-Etienne-Tourisme) un ermitage se composant de plusieurs espaces dont l'organisation correspond encore à celle d'une cellule traditionnelle.

Aujourd'hui, dans le cadre d'un projet collectif avec les autres acteurs publics et privés propriétaires des lieux ouverts à la visite, de nouveaux travaux sont prévus afin de préserver le bâtiment (clos et couvert) et de réaliser des aménagements intérieurs permettant d'assurer l'accessibilité du lieu.

- **La Maison de l'eau située à Marlhès** : Le Parc est propriétaire des locaux mis à disposition gratuitement au profit du CPIE depuis au moins 1999 (il n'existe pas de bail mais une convention signée entre le CPIE et le Parc en 2006, reconduite en 2015). Aménagée en 1978 après son acquisition par le Parc, la Maison de l'eau fait l'objet de nouveaux aménagements en 1985 afin de créer une unité de bureau, une salle de réunion et de locaux techniques (atelier de réparations, garages automobiles, à bicyclettes et skis de fond, une buanderie-lingerie). Une mise à niveau de son hébergement et de ses prestations d'accueil a été effectuée dans le début des années 1990. Des travaux et des améliorations ont également été programmés en 2000 pour la mise aux normes de la cuisine et l'amélioration des couchages. En 2002, une chaufferie-bois est mise en place. Ce sont les derniers travaux conséquents pris en charge par le Parc.
Aujourd'hui, le bâtiment n'est plus en très bon état et ne correspond plus vraiment aux attentes de la clientèle. Notons que le bâtiment ne répond pas non plus aux normes en termes d'accessibilité. Un projet de réhabilitation a été récemment étudié (2012-2013) par le CPIE (étude financée en partie dans le cadre du contrat de Parc et pour l'autre partie par le Conseil général de la Loire) en lien avec la redéfinition du projet associatif du CPIE. Elle conclut à la nécessité de réhabiliter le bâtiment pour un montant s'élevant à 1,4 M€ HT mais ne donne pas d'indication suffisante sur la viabilité économique du projet associatif (pour partie sur un marché concurrentiel).
Une discussion sur ce dossier avait déjà eu lieu en Bureau lors de sa séance du 12 septembre 2014.
- **Les équipements muséographiques** installés à la Maison du Chatelet à Bourg-Argental : le syndicat mixte a porté en 2000 la réalisation des équipements de découverte du territoire hébergés à la Maison du Chatelet à Bourg-Argental. La Commune de Bourg-Argental et la Communauté de communes des Monts du Pilat vont travailler à la mise en accessibilité des locaux qui hébergent également l'accueil touristique. Il sera nécessaire d'étudier en parallèle la mise en accessibilité des outils de découverte (études et travaux à prévoir sur 2016 – 2017- 2018).
- **Des terrains situés à Saint Appolinard** : à sa création, le Parc avait acheté une maison pour expérimenter du chauffage solaire. La maison a, par la suite, été revendue mais sans les terrains, ceux-ci n'étant pas accolés à la Maison. Depuis, les terrains ont été loués à la société de Boule. C'est toujours le cas aujourd'hui.
- **Des terrains situés à Saint Genest Malifaux** : le Parc est propriétaire de deux parcelles (n° 277 et 279) situées sur la commune de Saint Genest Malifaux concernées par le périmètre de protection immédiate du barrage de Plats.
En juin 2014, le Président du syndicat des barrages a fait part au Parc de son souhait d'acheter tout ou partie de la parcelle 279.
Il est à noter que la jouissance de ces parcelles a été accordée au propriétaire et gestionnaire de l'Auberge du Sapt jusqu'en 2021. Consulté, le propriétaire de l'auberge avait indiqué être favorable à la vente de cette parcelle, car il n'a en fait l'usage que du haut de la parcelle 277 (parking de l'auberge).

Dans sa séance du 12 novembre le Bureau du Parc n'a pas souhaité donner suite à cette demande, renvoyant l'examen de la possibilité de vendre ces parcelles au moment où les périmètres de protection seront arrêtés.

- **Calendrier des prochaines réunions :**

Les prochaines réunions de Bureau auront lieu les **15 octobre** et **12 novembre**.

En raison des élections régionales il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour du comité syndical du **5 novembre (18h30)** le Débat d'Orientation Budgétaire et de réunir une nouvelle fois le Comité syndical le **3 décembre (19h00)** pour le vote du Budget. Cette seconde réunion sera précédée d'une réunion de Bureau à **17h30**.